



## Informations de la Municipalité

### Travaux situés hors zone à bâtir

Les parcelles situées en zone forêt, zone de verdure ou en zone agricole sont des parcelles dites "hors zone à bâtir" ce qui implique des procédures particulières en matière de construction.



Dès lors, il est préférable de déposer une demande préalable avant le dépôt d'une demande officielle de permis de construire. Elle permet au requérant de savoir si la construction ou l'installation projetée hors zone à bâtir est conforme et pourra faire l'objet d'une autorisation de construire. Plus d'informations sur notre site internet: Administration => Urbanisme.

### Devenez sapeur-pompier volontaire

Dans notre canton, une très large majorité des sapeurs-pompiers sont volontaires. Cela implique que leurs missions s'effectuent, selon leurs disponibilités, en plus de leur activité habituelle (travail, études, parent au foyer). Les sapeurs-pompiers volontaires interviennent 365 jours par année, de nuit comme de jour, en cas d'incendie, d'inondation, de dégât naturel et de divers cas particuliers.

Les conditions requises sont les suivantes:

- avoir plus de 18 ans, être en bonne forme physique et être prêt à passer à l'action !

Une soirée d'information pour le recrutement aura lieu le **jeudi 2 novembre 2023 en soirée**. Pour trouver l'heure et la caserne la plus proche, rendez-vous sur <https://www.118-info.ch/>

**SAPEURS  
POMPIERS**



DEVOUEMENT-ENGAGEMENT  
SOLIDARITE

Lors de sa séance du 10 octobre 2023, le Conseil communal a été saisi des objets suivants :

**PREAVIS MUNICIPAL N° 3/2023 RELATIF AU RÉAMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE LA SALLE DE GYM - DEMANDE DE CREDIT COMPLÉMENTAIRE DE CHF 14'300.-**

**et a décidé à l'unanimité:**

1. D'adopter le Préavis municipal N°3/2023 tel que présenté ;
2. D'allouer à la Municipalité un crédit complémentaire de CHF 14'300.- pour réaliser ces travaux ;
3. D'autoriser la Municipalité à adjudger jusqu'à concurrence du montant de CHF 77'300.-
4. D'autoriser la Municipalité à financer cet investissement au moyen de la trésorerie courante ;
5. D'amortir en puisant sur le fonds de réserve général.

**PREAVIS MUNICIPAL N° 5/2023 RELATIF A L'ARRÊTÉ D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2024**

**et a décidé par 24 voix et une abstention:**

1. D'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2024 tel qu'il figure en annexe au présent préavis et dont il fait partie intégrante.

**PREAVIS MUNICIPAL N° 6/2023 RELATIF A L'ADOPTION DE LA ZONE RÉSERVÉE COMMUNALE SUR LA PARCELLE N° 257**

**et a décidé par 21 voix pour et 4 abstentions:**

1. D'adopter le Préavis municipal N°6/2023 tel que présenté ;
2. D'approuver la réponse à l'opposition formulée le 13 février 2023 ;
3. D'adopter la zone réservée communale selon l'art. 46 LATC, telle que soumise à l'enquête publique du 14 janvier au 12 février 2023 ;
4. De proposer au Département cantonal compétent d'approuver la zone réservée communale ;
5. D'autoriser la Municipalité à entreprendre toutes les démarches utiles en vue de l'approbation et de l'entrée en vigueur de la zone réservée communale.

**PROJET DE RÈGLEMENT DU PERSONNEL DÉPOSÉ PAR M. CARL KYRIL GOSSWEILER**

Le Conseil communal a décidé de refuser sa prise en considération par 15 voix contre, 1 voix pour et 9 abstentions.

### 🎃 Buchillon fête Halloween 🎃

**Mardi 31 Octobre 2023**, deux mamans motivées invitent les enfants du village à célébrer Halloween au canapé forestier.

**Rendez-vous à 18h30** devant l'UAPE, habillés de vos plus effrayants costumes (enfants et adultes). Un cortège se formera pour rejoindre la forêt et son ambiance maléfique.

Les sorcières de Buchillon prépareront de la soupe à la courge dans leur marmite ainsi qu'un feu de camp pour vous réchauffer. Il serait également fort sympathique que chacun apporte ses plus belles créations culinaires d'Halloween pour les partager sous forme de buffet canadien.

Pour ceux qui le souhaitent, apportez **vos citrouilles décorées pour illuminer la forêt**. Laissez libre cours à votre créativité !



#### Note :

Pour ceux qui aiment la traditionnelle chasse aux bonbons, il est précisé qu'aucune chasse organisée n'aura lieu cette année.

Cependant, ceux qui souhaitent le faire sont invités à s'organiser entre eux avant l'évènement. Les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents.

### Festivités de Noël

La fin de l'année approche ... et il est temps de penser à égayer notre commune et créer des espaces de rencontre.

Les organisatrices vous proposent d'orner quelques quartiers et d'y préparer une petite agape les **lundis, mercredis et jeudis entre le 4 et le 21 décembre de 18h à 20h.**

Les personnes intéressées sont invitées à s'annoncer, **au plus tard le 20 novembre**, à Mmes Nunzia Egger (079/855.55.93) ou Claudine Gerardi (078/696.64.43).

La liste des participants sera distribuée fin novembre, au moyen d'un tout-ménage.



### RETOUR SUR LES RÉCENTES MANIFESTATIONS VILLAGEOISES

Garden Party: près de 300 personnes ont répondu présent à l'invitation de la Municipalité. Une magnifique soirée qui a permis à la population de se rencontrer en attendant son assiette de filets de perche ou une glace ou simplement sur la piste de danse. Un chaleureux merci au CIBEST pour la préparation du délicieux repas et à Jenny di Pollina pour son magnifique concert (retrouvez plus de photos sur le site internet de la commune => A propos).



Crédit: Municipalité

Sortie des aînés: le 5 octobre dernier ce ne sont pas moins de 29 retraités et 2 accompagnants qui ont pris la route en direction du Lac Noir dans le canton de Fribourg. Visite du musée singinois, repas copieux et découverte de l'église de Planfayon ont agrémenté cette journée magnifiquement ensoleillée. La prochaine rencontre aura lieu le 7 décembre pour le repas de Noël !



Crédit: Yves Ballmer



Crédit: Ièla Vulliet

#### **OUVERTURE DU GUICHET COMMUNAL**

Lundi de 7h30 à 10h30

Mardi de 11h00 à 12h30

Mercredi de 15h30 à 19h00

Vendredi de 11h00 à 12h30



#### **COMMUNE DE BUCHILLON**

Rue Roger de Lessert 10

1164 Buchillon

Tél. 021 807 34 50

greffe@buchillon.ch

site Web: <http://www.buchillon.ch>